

**F.A.O. 72**  
**MODIFICATION**  
**(Annexé à la F.P.O. 4, Police des garagistes)**

Établi au nom de	Date d'entrée en vigueur de la modification Année    Mois    Jour	Numéro de la police
------------------	--	---------------------

Il est convenu que les changements suivants sont apportés au certificat d'assurance automobile.

MODIFICATION NUMÉRO	MODIFICATION

MODIFICATION DE PRIME (S'IL Y A LIEU)		
CONVENTIONS D'ASSURANCE	RISTOURNE	SURPRIME
<b>ARTICLE 1 – RESPONSABILITÉ CIVILE</b>		
<b>ARTICLE 2 – INDEMNITÉS D'ACCIDENT</b> INDEMNITÉ DE BASE		
<b>Indemnités d'accidents majorées facultatives</b>		
<input type="checkbox"/> Remplacement du revenu (600 \$/800 \$/1 000 \$) (à concurrence de _____ \$ par semaine) <input type="checkbox"/> Frais médicaux, de réadaptation et de soins auxiliaires <input type="checkbox"/> 130 000 \$ ou <input type="checkbox"/> 1 000 000 \$ <input type="checkbox"/> Déficience invalidante optionnelle (supplément de 1 000 000 \$ ajouté aux indemnités de base ou aux indemnités optionnelles pour frais médicaux, de réadaptation et soins auxiliaires) <input type="checkbox"/> Frais de soignants, de travaux ménagers et entretien du domicile <input type="checkbox"/> Indemnités de décès et frais funéraires <input type="checkbox"/> Soins aux personnes à charge <input type="checkbox"/> Indemnité d'indexation (indice des prix à la consommation)		
<b>ARTICLE 3 – GARANTIE RELATIVE À UNE AUTOMOBILE NON ASSURÉE</b>		
<b>ARTICLE 4 – INDEMNISATION DIRECTE EN CAS DE DOMMAGES MATÉRIELS</b>		
<b>ARTICLE 5 – PERTE DE L'AUTOMOBILE APPARTENANT À LA PERSONNE ASSURÉE OU DOMMAGES QUI Y SONT CAUSÉS</b> 5.1.1 Collision ou versement 5.1.2 Risques multiples (excluant la collision et le versement et le vol dans un parc à ciel ouvert) 5.1.3 Risques spécifiés (excluant le vol dans un parc à ciel ouvert) 5.1.4 Risques spécifiés (excluant le vol)		
<b>ARTICLE 6 – RESPONSABILITÉ POUR LES DOMMAGES CAUSÉS À L'AUTOMOBILE D'UN CLIENT DONT LA PERSONNE ASSURÉE À LA GARDE, LA CHARGE OU LA SURVEILLANCE</b> 6.1 Collision ou versement 6.4 Risques spécifiés		
F.A.O. 81 PROTECTION DE LA FAMILLE DU GARAGISTE		
<b>AUTRES AVENANTS – NUMÉRO ET TITRE</b>		
<b>SURPRIME OU RISTOURNE NETTE</b>		

Sauf mention contraire au présent avenant, toutes les limitations, conditions, dispositions, définitions et exclusions de la police s'appliquent intégralement.

\_\_\_\_\_ Date

\_\_\_\_\_ Signature de la personne assurée